

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du LUNDI 2 Septembre 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi rue Saint-Honoré, vis-à-vis l'ancien hôtel de Noailles, n^o. 1499, près les Jacobins. Le prix de la souscription est de 42 liv. pour un an, de 21 liv. pour six mois, & de 12 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

S U E D E.

De Stockholm, le 9 août.

Voici la traduction littérale de la note que le chargé des affaires de Russie a remis, le 30 juillet, au grand-chaucelier :

« Le soussigné, chargé des affaires de S. M. l'impératrice de toutes les Russies, en se référant aux ouvertures amicales & confidentielles que M. l'ambassadeur comte de Stackelberg a fait charger de faire au commencement de cette année au ministère de S. M. suédoise, de concert avec les envoyés des autres cours intéressées dans la guerre actuelle, a l'honneur de lui notifier aujourd'hui que S. M. impériale a, conformément à l'arrangement de S. M. britannique, fait sortir une escadre de 25 vaisseaux de ligne & de quelques frégates, destinée à croiser dans les mers Baltique & du Nord, afin d'arrêter & couper la navigation & le commerce des Français rebelles, & de protéger les côtes de ces mers contre leurs courses & pirateries. Les instructions dont est muni le commandant de cette escadre, lui prescrivent de s'emparer de tous les vaisseaux qui porteront le soi-disant pavillon français, ou des vaisseaux français qui oseront hisser un autre pavillon, ainsi que d'arrêter tous les vaisseaux neutres frétés ou chargés pour des ports français, & de les obliger, selon les circonstances, de retourner dans les ports d'où ils étoient partis, ou bien d'entrer dans un port neutre. D'après toutes les preuves que S. M. impériale a données de sa sollicitude, aussi généreuse que déshintéressée, pour assurer un code de droit maritime, le droit des puissances neutres en tems de guerre, code auquel la plupart des puissances ont donné leur assentiment par des traités solennels, S. M. ne sauroit exciter le soupçon de vouloir porter atteinte à ce système bienfaisant & salutaire, attendu qu'il n'est nullement applicable aux circonstances actuelles. Pour prouver cette assertion, il suffira d'alléguer que les usurpateurs du gouvernement en France, après y avoir tout renversé, & trempé leurs mains assassines dans le sang de leur roi, se sont déclarés, par un décret d'émancipation, les amis & les protecteurs de tous ceux qui se porteroient à de pareils attentats & crimes dans d'autres états. Non-seulement ils leur ont promis secours & assistance, mais ont même attaqué, à main armée, la plupart des puissances voisines : par cela même ils se sont constitués, de la manière la plus immédiate, en état de guerre contre toutes les puissances que renferme l'Europe ; & depuis ce tems, la

neutralité n'a pu avoir lieu que là où la prudence conseilloit de dissimuler le parti que prescrivoit de prendre l'intérêt général. Mais ce motif n'existe plus depuis que les puissances les plus formidables se sont coalisées pour faire cause commune contre l'ennemi de la sûreté & du bien-être des nations. S'il y a des nations auxquelles leur position ne permet pas de faire les mêmes efforts énergiques & décisifs que ces puissances, il est juste au moins qu'elles accèdent à la cause commune par d'autres moyens qui sont en leur pouvoir, tels que l'interruption de tout commerce & de toute relation avec ces perturbateurs du repos public. S. M. impériale s'est permis de proposer cette mesure, d'autant plus qu'elle étoit la première qui en avoit donné l'exemple, en l'adoptant pour ses états, malgré le préjudice momentané qui en résulte pour l'exportation & la vente des productions de son empire. Elle a trop reconnu les inconvéniens auxquels seroit exposé le bien-être général, si l'on procuroit à l'ennemi commun la facilité d'alimenter & de prolonger les troubles, en lui transportant des vivres & des munitions navales, pour hésiter un instant de faire le sacrifice de quelques avantages momentanés, sacrifice bien petit pour une cause aussi grande. Pleine de confiance dans la justice de ces motifs, & dans l'amitié de S. M. suédoise, l'impératrice renouvelle auprès du roi, son allié, ses remontrances pressantes, pour le déterminer à persister dans son dessein amical & salutaire de refuser, ainsi qu'il en a donné l'ordre à son amirauté, des renvois aux navires suédois qui, dans les conjonctures actuelles, sont destinés pour la France, & de prescrire aux autres navires, qui seront voiles pour d'autres ports, de se soumettre à la visite des vaisseaux de guerre de S. M. impériale, visite qu'exigent dans ce moment, impérieusement, la condescendance & les égards que se portent entr'eux des alliés & des puissances voisines ».

Le ministère n'a pas encore fait de réponse à cette déclaration : on croit qu'elle sera concertée dans la conférence ministérielle qui aura lieu le 11 de ce mois.

A N G L E T E R R E.

Suite de l'extrait d'une lettre particulière de Londres, du 13 au 16 août.

Des lettres de Lisbonne portent que presque tous les vaisseaux arrivés dernièrement du Brésil ont été rencontrés dans leur voyage par des croiseurs français qui, après avoir examiné leurs papiers, les ont laissé continuer leur route.

Est-il possible qu'on ait laissé ignorer aux François l'accession du Portugal à la grande ligue qui s'est formée contre eux ?

On a aujourd'hui des détails de l'expédition de l'amiral Gardner à la Guadeloupe : il a effectué son débarquement, mais il a été forcé de se rembarquer bientôt, après avoir essuyé une perte considérable. Plusieurs royalistes qui s'étoient mis en mouvement pour se joindre aux Anglois, ont été les victimes de cette expédition.

La contagion qui s'est déclarée à la Grenade n'est pas la peste, comme on l'avoit cru, mais la fièvre jaune qui fait souvent de grands ravages dans ces îles.

Nouveaux détails sur l'expédition de la Martinique. Les Anglois débarquèrent le 14 juin, s'emparèrent d'un fort, & furent joints par un parti de royalistes assez considérable. On ajoute que, par méprise, les troupes britanniques tirèrent sur elles-mêmes, & qu'il y eut 150 hommes de tués. Il s'éleva une contestation entre l'amiral & le général, & ils se rembarquèrent trois jours après. Les royalistes demandèrent d'être pris à bord, mais plusieurs furent laissés dans l'île à leur triste destinée, & les Anglois ne peuvent plus tenter d'expédition sur les colonies françaises dans cette saison; en sorte que les François auront le tems de les approvisionner & de les mettre en état de défense.

La ville de Glasgow a signé une pétition contre la guerre; Manchester en propose une aussi; il est probable qu'avant la rentrée du parlement toutes les villes à manufactures suivront leur exemple: les manufactures de coton sur-tout sont totalement tombées. Quelque chose qu'il arrive, la révolution de France sera funeste à l'Angleterre; plus des trois cinquièmes des produits de ses manufactures alloient en France: celle-ci sans doute ne renouvellera jamais le traité de commerce; elle n'aura d'ailleurs ni les mêmes goûts de luxe ni les mêmes moyens, &c.

Samedi le gouvernement reçut, par la voie de Saint-Malo, des nouvelles de Paris du 4 & du 5. On disoit que Marie-Antoinette, après avoir subi un premier interrogatoire, avoit été transférée à la conciergerie, & qu'elle avoit péri dans une émeute populaire; que Custine avoit été guillotiné & mis en pièces; que tous les Bourbons avoient été bannis, & tous les étrangers arrêtés, excepté ceux qui appartenoient aux nations neutres, &c. On ajoutoit que ces résolutions avoient été prises à la nouvelle de la prise de Valenciennes. On parloit aussi d'un rapport du comité de sûreté, par lequel il étoit prouvé que l'Angleterre avoit des émissaires en France; d'un décret pour former un camp entre Paris & Cambrai, &c. Hier on disoit que le pouvoir exécutif avoit été supprimé & conféré au comité de sûreté; que Danton, président de ce comité, seroit revêtu de la dictature, & avoit à sa disposition 500 millions, &c. On y questionne sur les papiers de Paris du 6 & du 7 qui démentent une partie de ces nouvelles. Cependant les ministériels les répètent pour avoir occasion de déclamer & entretenir les opinions qu'ils ont répandues, & dont le gouvernement a grand besoin. On parle aussi d'une adresse de la nation française au peuple anglois. Il n'a jamais moins mérité la bonne opinion qu'on a de lui. L'esprit des Wighs est totalement perdu. Si la France ne conserve sa liberté, les Anglois seront bientôt gouvernés à la prussienne.

Du 16 août. — Des lettres de Philadelphie donnent des détails des derniers troubles de Saint-Domingue. La ville du Cap-François est incendiée: les militaires, ayant à leur tête les commissaires de la convention nationale, & aidés par les nègres à qui on a rendu la liberté, ont pris un ascendant décidé sur les blancs; la petite escadre qui se trouvoit dans

le port, a pris inutilement le parti de ces derniers; elle a été obligée de mettre à la voile, ainsi que beaucoup de vaisseaux marchands manquant des choses les plus nécessaires; on croit qu'elle tâchera de gagner le port de Philadelphie.

Le gouvernement veut enfin de rendre compte de l'expédition de la Martinique. Le général Bruce, après avoir eu une correspondance avec le comité intermédiaire, a débarqué 12 cents hommes auxquels se sont joints 800 royalistes; ils ont campé dans un poste avantageux: les dispositions étoient prises pour aller enlever deux redoutes qui seules défendoient la ville de Saint-Pierre. Les deux colonnes, l'une angloise & l'autre de royalistes, s'étoient mises en mouvement, lorsquela seconde, par méprise, a fait feu sur une partie d'elle-même, & a tué le commandant en chef: le désordre s'est mis dans la colonne, & elle s'est retirée dans le poste où elle étoit partie. Les Anglois voyant qu'ils n'avoient pas de forces suffisantes pour prendre seuls la ville, se sont retirés & rembarqués; par humanité ils ont pris à bord une partie des royalistes, dont plusieurs sont restés sur le rivage. Si le parlement étoit assemblé, on entendroit de belles déclamations sur cette expédition dans laquelle les Anglois ont été complètement dupes des colons aristocrates. L'expédition de l'amiral Howe a aussi excité les plaintes & les plaisteries: toutes les feuilles ministérielles avoient annoncé qu'il détruiroit la flotte française; on dit aujourd'hui que, disaient de César qui rendoit compte de ses expéditions en trois mots, l'amiral n'en emploie qu'un, *vidi*.

Des lettres reçues de l'amiral Hood, en date du 17 juillet disent que son escadre croise devant Toulon, de telle manière que ce port est bloqué; qu'il a envoyé le *Romney* & le *Wander* de 50 canons, & les frégates *l'Aiglon* & la *Leda* pour protéger le commerce à Livourne & à Gènes. Ils sont arrivés; la *Leda* a pris une corvette de 20 canons, 170 hommes d'équipage.

Il est ordonné à 3 régimens, dont 3 de dragons, de tenir prêts à marcher. Le régiment levé par le colonel Mackenzie, en Ecosse, est du nombre. On croit que leur destination est pour les Indes Occidentales.

Le cutter *la Royale-Charlotte*, expédié par le gouvernement, aussitôt après la déclaration de guerre avec la France pour en donner connoissance au gouvernement de St-Hélène, y est arrivé le 23 mai.

La flotte française des Indes Occidentales, composée de plus de cent voiles, sous le convoi de deux vaisseaux de 70 & de deux frégates, est entrée dans la Chesapeake en Virginie. Pour tromper la vigilance de nos escadres & de nos corsaires, ils ne viendront pas en Europe du moins directement. Si son intention est de faire passer les cargaisons de ces vaisseaux neutres, elle sera trompée dans son attente; car il ne s'y trouve point de bâtimens qui puissent s'en charger. Si elle propose de s'en défaire dans les marchés d'Amérique, elle trouvera beaucoup de difficultés à trouver des acheteurs solvables, & ne pourra vendre qu'à perte.

Suivant le rapport du major-général Dundas, l'état des troupes françaises qui formoient la garnison de Valenciennes lors de sa reddition, & des munitions de guerre trouvées dans la ville & citadelle, est de 451 officiers & 9,620 soldats; total, 5,711: 130 canons, dont 32 de 24; 43 mortiers; 60 obusiers; 68,655 tant boulets que bombes; 3,442 moutons, sans compter ceux que la garnison a laissés en quittant les armes.

Fonds anglois.

Banque... 178. — Indes... 211. — Acquittés à 3 pour 100 consol.... 76 ½ à 77 ¾. — Traités de la Comp. 17 prem.

FRANCE.

De Paris, le 2 septembre.

On écrit de Dunkerque, du 29, que l'ennemi a rétrogradé d'une lieue, ce qu'on attribue à la marche d'une colonne de 6 mille hommes détachée du corps de Cassel. À la pointe du jour, on a découvert quelques vaisseaux anglois stationnés devant le port : de ce nombre se trouvent trois vaisseaux de guerre, auxquels il sera cependant impossible de passer les bancs qui font devant la rade de Dunkerque. On parle d'un combat qui s'est livré pour empêcher le général Houchard de secourir cette ville.

Sandos, élargi par le tribunal révolutionnaire, s'est présenté à la société des Jacobins; il s'est justifié des accusations intentées contre lui. Royer, curé de Châlons, a demandé que la terre soit sursé à l'ordre du jour. « Les meurtres doivent seules nous occuper, a-t-il dit; exterminons d'abord les ennemis de l'intérieur, & nous ne ferons qu'un déjeuner des Prussiens, des Autrichiens, des Anglois ». Danton s'est écrit : « Les Jacobins ne doivent marcher que pour porter de grands coups : le peuple depuis long-tems ne vit que de ses larmes; le peuple lui seul a combattu pour la liberté; le peuple en a été le plus mal récompensé; les boutiquiers & les richards ont désiré la révolution pour jouir des privilèges des nobles & des prêtres, & pour s'approprier leurs biens : ils ont aujourd'hui des milliards. Eh bien ! s'ils ne paient pas la dette de l'état, s'ils ne font pas disparaître la quantité d'assignats qui font hausser les denrées à un prix exorbitant, si les sans-culottes ne jouissent pas à leur tour de la révolution, nous recommencerons contre les riches & les financiers la même révolution que nous avons faite avec eux contre le clergé & la noblesse ».

On a en suite dénoncé un placard rédigé en faveur de Custine contre la société des Jacobins, & une affiche où on lit ces mots : *vive le roi ! vive la reine ! au diable la nation !* Ces écrits ont été dénoncés au comité de sûreté générale.

La société de Béziers écrit qu'on vient d'arrêter un capitaine qui a facilité l'évasion de Biroteau par le moyen de faux passe-ports.

Les représentants du peuple Milhaud & Ruamps ont suspendu le général Beauharnais de ses fonctions militaires, & lui ont enjoint de se retirer à vingt lieues de la frontière.

Lorimié-D'otoges, ci-devant valet-de-chambre de Louis Capet, a été conduit à Sainte-Pélagie.

La nouvelle de la prise de Chambéry, annoncée aux Jacobins, parait fautive; les dernières lettres de Grenoble nous apprennent que les Piémontois sont encore à plus de dix lieues de cette première ville.

M. Weiss, consul général de la république de Gènes, a renvoyé dans Bordeaux une lettre que lui ont adressée le drape & le gouverneur de la république, en date du 3 août dernier. En voici la traduction.

« Notre consul : — le consul d'Angleterre, nous a participé que l'amiral de l'escadre angloise dans la Méditerranée, a donné ordre aux capitaines de sa flotte en croisière, de s'emparer de tous les bâtimens neutres, de quel pavillon qu'ils soient, destinés pour les ports de France ou à elle appartenant, portant munition de guerre, grains, farine, & en général toute sorte de provision. — La justice particulière méritait notre attention particulière, & nous nous sommes déterminés à en faire prévenir, par votre canal, les sujets & ca-

pitaines de notre nation. — Adieu, nous vous souhaitons tout le bien possible ».

COMMUNE DE PARIS.

Du 31 août.

Chaumette a requis & le conseil a arrêté que le département seroit invité à désigner quelles sont à Paris les maisons nationales qui peuvent servir de logement aux femmes & enfans des citoyens qui sont aux armées, & que des commissaires seroient nommés pour prendre en particulier des renseignemens sur le local nécessaire aux professeurs à l'école de droit, afin que le reste de cette maison puisse servir à la république.

Une députation de la section de 1792 s'est plaint de ce que les malveillans qui ne peuvent obtenir de certificats de civisme dans les autres sections, se réfugient dans celle-ci : ils sont d'autant plus sûrs d'être à l'abri de toutes poursuites que le nombre des aristocrates surpasse de beaucoup celui des patriotes, lequel ne s'élève gueres qu'à 63. Elle a donné la liste des principaux intrigans, & désigné particulièrement un citoyen Reboul. (Cette dénonciation a été renvoyée à la police).

Sur l'invitation de la section de la Fontaine de Grenelle, le conseil a nommé six de ses membres à l'effet d'assister à l'inauguration des bustes de Marat & le Pelletier, qui doit se faire demain dans la salle des séances de cette section.

Une lettre de Brûlé, commissaire dans la Vendée, annonce que l'état de notre armée dans ce pays est très-satisfaisant : on prend aux révoltés un nombre considérable de prisonniers & de munitions. Ils sont cernés de toutes parts, & l'on espère qu'avant peu nous verrons la fin de cette guerre malheureuse, enfantrée par le fanatisme, de concert avec l'orgueil des ci-devant nobles.

La section de Bondy a demandé qu'en vertu de la loi, le conseil taxât le bois & le charbon, & que le prix du pain fût fixé d'une manière uniforme dans toute l'étendue de la république. La première partie de la pétition a été renvoyée au corps municipal; & quant à la seconde, le conseil a invité la section à se procurer l'adhésion des 47 autres sections, pour ensuite être présentée une adresse à la convention nationale.

Les huit adjoints à l'administration de police sont, Michel, Dangé, Heullé, Cailleux, Soulés, Godard & Marino.

Extrait de l'ordre.

J'ai reçu une lettre des citoyens Renard & Collonges; ces deux missionnaires nous annoncent qu'ils ont trouvé des bleds en abondance & de la première qualité pour Paris : ainsi nous pouvons nous tranquilliser sur nos subsistances : sous peu nous serons totalement approvisionnés, & les bons patriotes conviendront encore une fois que la convention nationale & la commune de Paris savent se sacrifier quand il s'agit de sauver leurs concitoyens.

Signé, HANRIOT.

Total des prisonniers de Paris, 1579.

CONVENTION NATIONALE

(Présidence du citoyen Robespierre.)

Suite de la séance du samedi 31 août.

Dans le département de l'Eure, il a été fait des réquisitions de grains pour Paris, conformément à une loi générale : comme l'approvisionnement de Rouen & des armées pourroit souffrir de ces réquisitions, la convention en excepte le département de l'Eure; elle charge les citoyens Legendre,

Lacroix & Louchet, représentans de la Seine-Inférieure, de se concerter avec les commissaires du département & de la commune de Paris sur l'emploi des grains déjà requis : approuvant en outre un arrêté de ces mêmes représentans, elle ordonne l'arrestation provisoire des membres du tribunal de police municipale de Rouen, qui, ayant à prononcer sur le sort de deux particuliers accusés d'avoir empêché la levée de deux bataillons, se sont contentés de leur infliger huit jours de prison ; elle casse ce jugement, & décrète que les deux accusés seront traduits devant le tribunal révolutionnaire.

Merlin de Douay, au nom du comité de législation, présente un projet sur le mode d'arrestation des personnes suspectes : l'on qualifie de suspects, dans ce projet, tous ceux qui, par leur conduite, leurs relations, leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés les partisans de la tyrannie, & tous ceux qui ne justifient pas de leurs moyens d'existence. La discussion du projet est ajournée après l'impression.

Le général Canclaux publie, en date du 26, les détails de la prise du poste des Solimères sur les rebelles : les 10^e. & 11^e. bataillons de Paris se sont supérieurement conduits dans cette action.

Les séditieux qui avoient formé un corps armé vers Omerval, entre Béthune, Saint-Omer & Saint-Aul, sembloient devoir combiner leurs mouvemens avec ceux de l'ennemi vers Cassel & Dunkerque ; ils criaient : *vive le roi, au diable la nation* ; ils avoient arboré la cocarde blanche. Par le zèle du citoyen Darté, commissaire du Pas-de-Calais, une armée de dix mille citoyens s'est formée, au bruit du tocsin, en un instant ; en en auroit eu quarante mille, si l'on n'avoit mis des bornes à l'ardeur générale. Le général Ferrod, commandant temporaire de Béthune, s'est mis à la tête de l'armée : on a marché, sans le moindre murmure, avec le plus grand respect pour les propriétés. Les séditieux se sont dispersés ; on en a pris trois cents ; deux des plus coupables ont déjà porté leur tête sur l'échafaud. L'armée a été licenciée, 400 hommes seulement ont été cantonnés dans quelques villages, pour en imposer aux scélérats. — La convention déclare que les citoyens qui se sont levés pour réprimer cette révolte ont bien mérité de la patrie ; elle ordonne qu'extrait de son procès-verbal soit adressé au citoyen Darté.

Albitté & Salicetti, dans une lettre datée de Marseille le 25, confirment les détails donnés par Gasparin, par le général Cartaux & par son aide-de-camp, sur l'entrée de l'armée républicaine dans Marseille : les meneurs de cette ville avoient fait abattre à coup de canon les maisons des patriotes ; presque toutes les rues laissent voir ces démolitions barbares ; nos troupes se disposent à marcher sur Toulon, que l'on dit avoir été livré aux Anglois par les contre-révolutionnaires.

Séance du dimanche 1^{er}. septembre.

Le général Barbantane écrit de Perpignan, dans la nuit du 18 au 19 août : « Le général de brigade Dugua s'est porté dans la nuit à Elne avec un détachement d'infanterie & de gendarmerie : en arrivant dans le village, ces braves républicains ont chargé l'ennemi, la bayonnette au bout du fusil : les Espagnols ont pris la fuite avec une telle rapidité qu'il n'a pas été possible de les atteindre : on a fait un cavalier & un volontaire de Catalogne prisonniers ; on a pris plusieurs charrretiers, 50 chevaux, 32 mulets, 12 voitures, & brûlé un magasin de fourrages. Parmi les prisonniers il y a un prêtre réfractaire : le détachement s'est conduit avec la valeur qui caractérise les républicains français. Le citoyen

Cartaux, capitaine de la quatrième compagnie des Côtes maritimes, a pris & désarmé le cavalier ennemi ».

Gossuin demande que les administrations de district & de départemens qui sont établis dans les villes menacées de siège soient autorisées à se retirer avec leurs papiers, en laissant dans ces villes des commissions de surveillance. On renvoie cette motion à l'examen du comité de salut public. — Vers la fin de la séance, Barrère, au nom du comité, a fait sentir, sous un double rapport, l'inutilité & l'inconvénient de la demande de Gossuin ; il a proposé & la convention a décrété que les représentans du peuple près les armées, lorsqu'il en sera besoin, nommeront des commissions pour suppléer provisoirement les administrations bloquées par l'ennemi.

Le général de brigade Painan, employé dans l'armée de la Moelle, donne sa démission, puisqu'il a eu le malheur d'appartenir à la classe de la noblesse ; il envoie un don patriotique de 360 livres, qu'il promet de renouveler chaque année, tant que durera la guerre. — Mention honorable.

Le général Landremont écrit de Wissembourg, en date du 28 août, que depuis le 22 il ne s'est passé aucun jour sans qu'il y ait eu un combat : « l'ennemi a été si bien traité aujourd'hui, ajoute-t-il, qu'il ne reviendra pas demain ».

Barrère fait ensuite lecture de trois lettres concernant Dunkerque ; l'une, datée de Cassel le 27 août, porte : « Les Autrichiens ont tenté d'escalader Dunkerque ; mais ils n'ont emporté que force horions & 400 morts ». — Les deux autres sont du citoyen Touffain, commandant de la place de Dunkerque ; la première, datée du 29, porte : « La nuit a été tranquille : les retranchemens de l'ennemi paroissent achevés du côté de . . . , on y place des mortiers ; des batteries sont à 600 toises de la ville. Nos batteries flottantes, dirigées par le brave Castaignet, commandant de la rade, incommode toujours l'ennemi, & empêchent le passage de la cavalerie angloise. On dit que nos troupes ont enlevé un poste important. Plusieurs corvettes ont été aperçues ; deux bâtimens anglois, dont une frégate de 36 canons, sont entrés à Nieuport ; Castaignet les attend de pied ferme. Nos intrépides matelots parcourent les dunes, armés seulement de sabres & de pistolets ; ils prennent souvent des tirailleurs & des chasseurs tyroliens. L'ennemi pourra incendier Dunkerque ; mais, si l'en rend maître, il ne trouvera que des décombres ». — « Hier soir, écrit le même commandant, en date du 30, l'ennemi a fait des mouvemens, tant sur terre que sur mer ; nos postes ont été doublés : Castaignet avoit fait ses dispositions pour échouer ses batteries flottantes, en cas d'événement ; mais il n'y a pas eu la moindre attaque, & la nuit a été tranquille ».

Deux lettres très-satisfaisantes donnent des détails sur l'état du Mont-Blanc ; l'une annonce que les contre-révolutionnaires d'Annecy avoient coupé l'arbre de la liberté, pris la cocarde blanche, arboré le drapeau de la rébellion sur la maison commune de cette ville, & enfin rétabli l'ancien régime : un détachement de républicains s'est présenté, les aristocrates ont fui, on en a arrêté les principaux, & la liberté regne sans obstacle dans Annecy. — L'autre lettre, datée de Chambéry, le 25 août, porte : « Le Mont-Blanc sera sauvé ; nous sommes entrés à Saint-Jean de Maurienne ; les Piémontais se sont retirés bien vite : dans une heure, il nous vient 300 hussards de Berchény : je pense que nous allons apprendre bientôt l'évacuation totale de ce pays ».

(*La fuite à demain.*)